

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine		
Réuni en Conseil scientifique territorial de Bordeaux		
Catégorie : Etudes Scientifiques		Source de la saisine Etat.
Date de Dépôt : 23/03/2018	Date d'examen: 06/06/2018	
Décision n° 2018-15		
Date de validation officielle : 06/06/18	Objet : AVIS Plan Régional d'Actions en faveur des Lépidoptères du territoire aquitain	Vote ----- Présents : 11 Représentés : 24 Votes autorisés : 33 ----- Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 3

Contexte de la demande

David SOULET, du CEN Aquitaine, présente le dispositif.

Il rappelle le calendrier passé des programmes visant partie ou totalité des espèces de ce groupe.

De 2010 à 2012 un programme concernant les papillons des zones humides a été mis en œuvre.

En 2016 le pré-atlas des Rhopalocères et Zygènes d'Aquitaine a été constitué.

Une déclinaison du PNA Maculinea a été bâtie et mise en chantier.

Désormais un PRA en faveur des lépidoptères patrimoniaux intègre de 2017 à 2021 la prise en compte des enjeux

Le PNA concerne 40 espèces, tandis que le PRA aquitain en vise 21.

La sélection s'est faite sur des critères de :

- Statut de protection
- Statut de conservation (LRN/LRE)
- Représentativité territoriale

L'objectif de la présentation est de disposer d'une validation par le CSRPN N-A du PRA Lépidoptères

Un pré-atlas des lépidoptères concerne 141 espèces dont 12 espèces prioritaires et 9 espèces à surveiller soit 21 espèces toutes inscrites dans le PNAL.

Aucune autre espèce relevant du PNA n'est concernée en Aquitaine.

Le PRA Lépidoptères Aquitaine compte 18 actions avec des focus sur Maculinea arion (Ecologie et fourmis) et Maculinea alcon (Analyses génétiques pour évaluer la connectivité entre populations).

La publication de l'atlas est prévue pour 2020.

Des protocoles simplifiés de suivi des populations (STELI, STERF) sont proposés, mais leur mise en œuvre reste très tributaire de la disponibilité et de la bonne volonté des gestionnaires d'espaces protégés

Un protocole spécifique national est conduit sur M. alcon.

Un suivi de population est engagé sur Coenonympha oedippus avec un soutien financier de RTE sur la base de suivi de cicatrization d'habitats de lignes électriques enterrées.

Une hiérarchie des enjeux de conservation pour les espèces prioritaires vise à nourrir une stratégie d'actions foncière de conservation.

L'écologie de certaines espèces nécessite des protocoles très lourds notamment pour celles dotées d'un cycle à 3 étapes.

Par ailleurs d'autres espèces se confrontent à des enjeux contradictoires dans la gestion des milieux qui les accueillent : *M. arion* dans le « conflit » avec les Orchidées (pelouses écorchées vs pelouses continues à origan).

Examen du CSRPN,

Andy PAPACOTSIA restitue le rapport du rapporteur du PRA Lépidoptères Aquitaine, excusé.

Sur la base des documents transmis le 19/01/2018, et d'un entretien téléphonique avec Pierre-Yves GOURVIL/CEN Aquitaine (coordinateur du plan) le 07/03/2018, le rapporteur formule les éléments suivants.

Contexte :

Animateur / rédacteur du plan : CEN Aquitaine.

Déclinaison en Aquitaine du Plan national d'actions en faveur des Maculinea initié en 2009.

Elargissement dès à présent au plan national d'actions en faveur des papillons diurnes patrimoniaux (mise en place 2018).

Convergence avec la réalisation du pré-atlas des rhopalocères et zygènes d'Aquitaine.

Objectifs

Cohérence avec les actions menées en Poitou-Charentes et en Limousin où des déclinaisons régionales du plan Maculinea et des travaux sur les lépidoptères patrimoniaux sont conduites.

Période couverte par le plan : 2017-2021

Choix des espèces à enjeux :

Basé sur la synthèse des données réalisée dans le cadre de l'élaboration du pré-atlas des rhopalocères et zygènes d'Aquitaine.

Bases d'évaluation de l'intérêt patrimonial des espèces retenues :

- statut de protection (européen et national)
- listes rouges françaises et européennes
- représentativité de ces espèces pour un habitat particulier

18 espèces retenues. espèces suivies d'un * considérées comme étant prioritaires et feront l'objet d'actions spécifiques.

Liste des espèces retenues :

5 espèces liées aux milieux humides :

- *Coenonympha oedippus* (Fabricius, 1787) : le Fadet des laïches*
- **Maculineaalcon** **écotype «alcon»** ([Denis & Schiffermüller], 1775) : l'Azuré de la Pulmonaire*
- **Maculinea teleius** (Bergsträsser, 1779) : l'Azuré de la Sanguisorbe*
- *Lycaena dispar* (Haworth, 1803) : le Cuivré des marais*
- *Euphydrys aurinia* (Rottemburg, 1775) : le Damier de la Succise*

6 espèces de milieux ouverts mésophiles à secs :

- Milieux thermophiles et/ou pelouses écorchées :
- **Maculinea arion** (Linné, 1758) : l'Azuré du Serpolet*
- *Chazara briseis* (Linné, 1764) : l'Hermite*
- *Pyrgus cirsii* (Rambur, [1839]) : l'Hespérie de Rambur
- Prairies avec souvent des affleurements rocheux :
- *Polyommatus dorylas* ([Denis & Schiffermüller], 1775) : l'Azuré du Mélilot
- **Maculineaalcon** **écotype «rebeli»** (Hirschke, 1904) : l'Azuré de la croisette*

Uniquement en altitude :

- *Parnassius apollo* (Linné, 1758) : l'Apollon

4 espèces de milieux semi-ouverts (clairières riches en fleurs, lisières forestières...) :

- *Argynnis niobe* (Linné, 1758) : le Chiffre

- *Boloria selene* (Denis & Schiffermüller, 1775) : le Petit Collier argenté
 - *Carcharodus lavatherae* (Esper, 1783) : l'Hespérie de l'Épiaire
 - Uniquement en altitude :
 - *Parnassius mnemosyne* (Linné, 1758) : le semi-Apollon
- 2 espèces de boisements :
- Boisements clairs à sous-bois herbacé dense et diversifié
 - *Lopinga achine* (Scopoli, 1763) : la Bacchante*
 - Boisements feuillus diversifiés
 - *Limnitis populi* (Linnaeus, 1758) : le grand Sylvain
- 1 espèce d'éboulis d'altitude :
- *Erebia lefebvrei* (Boisduval, [1828]) : le Moiré de Lefèbvre

Seulement 3 espèces de papillons de nuit ajoutées du fait d'un déficit de connaissances trop important pour ce groupe. Ces trois espèces sont très localisées en Aquitaine, liées à des habitats particuliers et protégées.

1 espèce de milieux thermophiles avec des faciès arbustifs :

- *Eriogaster catax* (Linné, 1758) : La Laineuse du Prunellier*

1 espèce de milieux ouverts mésophiles à humides :

- *Gortyna borelii* (Pierret, 1837) : La Noctuelle des peucédans*

1 espèce de boisements de Pins sur les versants thermophiles de moyenne montagne :

- *Actias isabellae* (Graells, 1849) : L'Isabelle*

Le choix des espèces est cohérent. La réflexion est faite sur une base solide de connaissances (plus de 190000 données dans le cadre de la réalisation du pré atlas).

La priorisation sur certaines espèces est justifiée.

Les volets connaissance / gestion / porter à connaissance sont pris en compte.

Il y a continuité du programme d'amélioration des connaissances et conservation de 5 espèces menacées de papillons diurnes de zones humides en Aquitaine = savoir faire / compétence.

L'approche est multi partenariale, avec prise en compte des actions menées dans les territoires voisins et identification des partenaires technique et scientifiques détenteurs de données / d'expérience.

Au final il propose un avis favorable compte tenu des éléments présentés dans le document et des échanges.

Les débats et échanges conduits durant et après la présentation ont évoqué les sujets suivants :

- Le pré-atlas suscite un intérêt notable avec une demande de fourniture d'exemplaires imprimés.
- Quels habitats appuient la connectivité entre sites ?
- La complétude de la couverture maillée de l'atlas, avec les problèmes de détermination de certains « complexes d'espèces » nécessitant l'emploi d'outils génétiques, le nombre de secteurs très démunis d'observateurs, et la difficulté de fixer un seuil de nombre d'espèces pour qualifier une maille d'une bonne couverture.
- Le besoin de recourir à des suivis de population pour assurer une veille écologique, notamment dans les espaces protégés n'assure pas une représentativité suffisante même en agrégeant tous les dispositifs de protection (RNN, RNR, ENS, ...).

Décision du CSRPN N-A, CST de Bordeaux

Au vu de tous ces éléments le président souhaite soumettre le PRA Lépidoptères aquitain au vote du CSRPN au vote sur la base d'un avis favorable au PRA Lépidoptères d'aquitaine

Le CSRPN N-A, CST de Bordeaux formule une décision d'avis favorable au programme proposé par le CEN pour le Plan régional d'Actions en faveur des Lépidoptères sur le territoire aquitain de Nouvelle-Aquitaine.

A Bordeaux, le 6 juin 2018.

Le Président du CSRPN N-A



Laurent CHABROL